

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2022**Point 6 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et de Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé »

Lors de la séance du 13 décembre 2021, le Conseil général a transmis le postulat de Mme Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et de Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé »

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La promotion et la prévention de la santé sont l'affaire de tous et toutes au niveau individuel, mais également des Autorités communales au niveau des infrastructures et des possibilités offertes à la population. Afin de soutenir les communes dans une démarche de valorisation des mesures déjà mises en place et de priorisation de développement en la matière, le label "Commune en santé" a été créé en 2010 par Promotion santé Valais. Les cantons de Vaud, Jura, Genève, et plus récemment Fribourg ont depuis rejoint la démarche.

Un projet pilote du canton prévoit l'inclusion de deux à trois communes par an. Ceci représente plusieurs opportunités pour notre Commune. Le processus de labellisation, sans aucun coût direct, se base sur un inventaire des infrastructures et de l'offre de loisirs et d'animations existantes sur le territoire de la Commune.

De par son offre actuelle déjà très conséquente en la matière, notre Ville est d'ores et déjà assurée d'obtenir au moins le 1^{er} niveau du label « Commune en santé » qui en compte 3. Le Conseil communal pourra ensuite ajuster sa gouvernance en s'appuyant sur des recommandations non contraignantes émises gratuitement par des spécialistes en matière de prévention et promotion de la santé.

Généralement simples et donc faciles à mettre en œuvre, les mesures proposées sont réalistes et pragmatiques car issues du répertoire de celles déjà en place dans la soixantaine de communes labélisées. Ainsi, la majorité d'entre elles sont peu coûteuses pour la Commune qui reste par ailleurs entièrement libre de choisir lesquelles mettre en place ou non.

L'exhaustivité des domaines considérés, allant de la prévention et la promotion de la santé en milieu scolaire et au travail, tant au sein de l'administration communale que des entreprises privées, de la santé de la petite enfance aux personnes retraitées, en passant par les familles et les jeunes adultes, rend de surcroît cette démarche intéressante pour chaque habitant et habitante, quel que soit son âge, son activité et son étape de vie.

Être parmi les premières communes du canton assurera une couverture médiatique plus intéressante, tout en se basant sur l'expérience de toutes les communes déjà labellisées en 10 ans. Obtenir ce label permettra aussi de renforcer l'attractivité de notre Commune et témoigner à ses habitants et habitantes de son engagement proactif envers leur santé au sens large, c'est pourquoi, nous vous remercions de considérer la transmission de ce postulat. »

2. Détermination du Conseil communal

Sollicité par l'Union des Villes Suisses en mai dernier afin de participer au prix national « Commune en santé – ville en santé » 2023, le Conseil communal a rencontré cet automne une représentante de la fondation Radix, fondation suisse pour la santé en charge de l'organisation du prix.

A la suite de la présentation, le Conseil communal a pu constater qu'il avait ces dernières années pris de très nombreuses mesures allant dans le sens de la promotion de la santé.

Par rapport au prix 2023, le Conseil communal a décidé de présenter la candidature de la Ville de Bulle par l'entremise du Service de l'enfance-jeunesse et du projet Fritime Piccolo.

Fritime Piccolo est un projet issu de l'analyse de la situation qui a été menée dans le cadre du projet «Grandir à Bulle». Celle-ci a notamment révélé que seul un quart des enfants bullois entre 0 et 4 ans participent à des activités d'éveil en dehors du cadre familial. Ce taux chute à environ 15 % pour les enfants vivant dans des familles monoparentales. Fritime Piccolo est un projet qui propose des activités découvertes gratuites et accessibles à tous les enfants de 0 à 6 ans de Bulle et environs en associant le tissu associatif local. Fritime Piccolo promeut le mouvement, une alimentation saine, l'accès aux loisirs ainsi qu'une multitude de compétences transversales dès le plus jeune âge. Aussi, il met en réseau le tissu associatif local et lui donne une vitrine bienvenue.

Le prix national « Commune en santé - ville en santé » a pour objectif de reconnaître, valoriser les exemples de bonnes pratiques et d'encourager le développement de projets communaux en prévention et promotion de la santé. C'est en effet dans la proximité que la promotion et la définition de conditions de vie saines prennent tout leur sens.

Au-delà de la participation à ce prix, le Conseil communal a pré-étudié la possibilité de se rapprocher d'une labellisation « Commune en santé ». Celle-ci se base sur une approche intersectorielle. Pour obtenir le label, une commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans les six domaines d'action suivants :

- Politique communale
- Offre de loisirs
- Famille et solidarité
- Ecole
- Santé au travail
- Espaces publics

S'il paraît évident que notre commune a développé ces dernières années de multiples mesures dans plusieurs de ces domaines, il convient désormais d'analyser plus précisément ce qui doit encore être fait en vue d'une obtention d'un tel label.

La première étape de la labellisation consiste à échanger avec la déléguée cantonale. Le Conseil communal souhaite faire cette première étape afin d'analyser avec précision les impacts financiers et organisationnels d'une telle labellisation. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer dans un premier temps, il est prématuré de juger comme faibles les dépenses nécessaires à un tel processus. Si l'attribution de ressources financières ou de personnel était exigée pour atteindre la labellisation, il conviendrait d'élaborer un plan de financement et de l'intégrer dans les prochains budgets au gré des possibilités.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard